



Département de Haute-Savoie

Commune de SAINT-JEOIRE

CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 03 mars 2016

Affiché en exécution de l'article L121-17 du Code des Communes.

Présents : NOEL Nelly, CHATEL Michel, BUCZ Carole, BOUDET Christophe, GROS Pascale, PRUDENT Valérie, BOUTARIN Chantal, BOUVET Didier, BOZON Marie-Pierre, BRISSAUD Aurélie (arrivée au début de la 4^{ème} délibération), GALTIER Aurore, GIRARD Frédéric, GOUTELLE Stéphane, MEYNET Lucien, MILLON Francis, PELISSON Yves, PERRET Gilles.

Absents excusés : ZADJIAN Eric (procuration donnée à M. Girard), BERTO Laëtitia, DELERUE Nathalie, SOCHAN Fabienne.

Absents : FAVIER Benoît, GAGNAIRE Sabine.

Mme Marie-Pierre BOZON est nommée secrétaire de séance.

I - APPROBATION DU COMPTE-RENDU du 11 février 2016

Le compte-rendu de la réunion du conseil municipal du 11 février 2016 est approuvé à l'unanimité.

II - DELIBERATIONS

Mme le Maire fait état au conseil municipal de la décision prise depuis la dernière séance :

- décision AG 2016-05 : choix de l'entreprise pour la fourniture et la mise en œuvre d'enrobé.

Avant de voter les délibérations, le conseil municipal a accueilli Mme Irène Clerc, bibliothécaire de la commune, venue présenter son rapport annuel 2015 (lecteurs, animations, acquisitions et bilan financier, prévisions d'animations et de budget pour 2016). Les élus remercient Irène pour sa présentation et saluent son travail et son implication à la bibliothèque de Saint-Jeoire.

Le conseil municipal a approuvé 4 délibérations lors de cette séance et en a refusé 1 (pour les consulter se reporter au panneau d'affichage de la mairie) :

SYANE 74 - travaux sur réseaux de distribution publique d'électricité, d'éclairage public et de réseaux de télécommunications - opération les Jacquards - décompte définitif

Mme le Maire expose que par délibération du 25 avril 2013 le conseil municipal a approuvé le projet et voté le financement prévisionnel de l'opération rappelée au décompte en annexe sous forme d'annuités.

Compte-tenu de ces décisions, le syndicat des énergies et de l'aménagement numérique de la Haute-Savoie (SYANE 74) a mis en œuvre les travaux dans le cadre de son programme 2013.

Les travaux étant terminés, la dépense totale de l'ensemble des opérations, y compris les honoraires de maîtrise d'œuvre et frais généraux du SYANE, s'élève à la somme de 37 181.74 € et le financement définitif arrêté comme suit :

Participation du SYANE :	19 254.96 €
TVA récupérable ou non par le SYANE :	5 047.38 €
Quote-part communale :	11 796.44 €
Y compris différentiel de TVA	
Frais généraux :	1 082.96 €

Le SYANE 74 a assuré le financement des travaux restant à la charge de la commune par un emprunt au taux d'intérêt de 3.72 % et un amortissement constant.

Ces caractéristiques d'amortissement résultent des conditions d'emprunt dont a bénéficié le SYANE pour assurer le financement de l'ensemble des travaux du programme d'électricité de l'année 2013.

Compte-tenu de la participation accordée pour l'ensemble des opérations, la commune doit rembourser au SYANE la somme de 12 879.40 € dont 11 796.44 € remboursables sur annuités et 1 082.96 € correspondant aux frais généraux remboursables sur fonds propres.

Compte-tenu des acomptes versés au titre des frais généraux, soit la somme de 955 € il reste dû la somme de 11 796.44 € au titre des travaux et de 127.96 € au titre des frais généraux.

Le conseil municipal, entendu l'exposé de Mme le Maire, après avoir délibéré à l'unanimité (17 voix):

⇒ prend acte et approuve le décompte définitif des travaux du programme précité, réalisés pour le compte de la commune, dont la dépense totale est arrêtée à la somme de **11 924.40 €**, dont **11 796.44 €** remboursables sur annuités et **127.96 €** correspondant aux frais généraux remboursables sur fonds propres.

⇒ approuve et confirme son engagement de rembourser la quote-part s'élevant à 11 924.40 € dont 11 796.44 € sous forme de 20 annuités conformément au tableau ci-annexé et 127.96 € correspondant aux frais généraux remboursables sur fonds propres.

⇒ autorise Mme le Maire à signer toutes pièces nécessaires au financement définitif des travaux précités et de procéder au remboursement des sommes dues au syndicat.

SYANE 74 - travaux sur réseaux de distribution publique d'électricité, d'éclairage public et de réseaux de télécommunications - opération hameau de Pouilly tranche 2 - décompte définitif

Mme le Maire expose que par délibération du 20 juin 2013 le conseil municipal a approuvé le projet et voté le financement prévisionnel de l'opération rappelée au décompte en annexe sous forme d'annuités.

Compte-tenu de ces décisions, le syndicat des énergies et de l'aménagement numérique de la Haute-Savoie (SYANE 74) a mis en œuvre les travaux dans le cadre de son programme 2013.

Les travaux étant terminés, la dépense totale de l'ensemble des opérations, y compris les honoraires de maîtrise d'œuvre et frais généraux du SYANE, s'élève à la somme de 534 901.35 € et le financement définitif arrêté comme suit :

Participation du SYANE :	194 432.79 €
TVA récupérable ou non par le SYANE :	76 793.85 €
Quote-part communale :	248 095.05 €
Y compris différentiel de TVA	
Frais généraux :	15 579.66 €

Le SYANE 74 a assuré le financement des travaux restant à la charge de la commune par un emprunt au taux d'intérêt de 3.72 % et un amortissement constant.

Ces caractéristiques d'amortissement résultent des conditions d'emprunt dont a bénéficié le SYANE pour assurer le financement de l'ensemble des travaux du programme d'électricité de l'année 2013.

Compte-tenu de la participation accordée pour l'ensemble des opérations, la commune doit rembourser au SYANE la somme de 263 674.71 € dont 248 095.05 € remboursables sur annuités et 15 579.66 € correspondant aux frais généraux remboursables sur fonds propres.

Compte-tenu des acomptes versés au titre des frais généraux, soit la somme de 12 722 € il reste dû la somme de 248 095.05 € au titre des travaux et de 2 857.66 € au titre des frais généraux.

Le conseil municipal, entendu l'exposé de Mme le Maire, après avoir délibéré à l'unanimité (17 voix) :

⇒ prend acte et approuve le décompte définitif des travaux du programme précité, réalisés pour le compte de la commune, dont la dépense totale est arrêtée à la somme de 250 952.71 €, dont 248 095.05 € remboursables sur annuités et 2 857.66 € correspondant aux frais généraux remboursables sur fonds propres.

⇒ approuve et confirme son engagement de rembourser la quote-part s'élevant à 250 952.71 € dont 248 095.05 € sous forme de 20 annuités conformément au tableau ci-annexé et 2 857.66 € correspondant aux frais généraux remboursables sur fonds propres.

⇒ autorise Mme le Maire à signer toutes pièces nécessaires au financement définitif des travaux précités et de procéder au remboursement des sommes dues au syndicat.

Demande de subvention au conseil départemental au titre des amendes de police

Mme le Maire fait part aux membres du conseil municipal de la possibilité pour la collectivité de demander une subvention au conseil départemental au titre des amendes de police pour les travaux d'aménagement et de sécurisation de la rue du Faucigny (RD 907 A). Cette opération consistera principalement à mettre aux normes PMR les trottoirs, à requalifier la voirie et à créer une écluse avec zone 30. Mme le Maire précise que ces travaux sécuriseront énormément les déplacements en mode doux au centre de la commune et souligne l'excellente collaboration avec les services départementaux en la matière, comme en atteste la signature en janvier dernier avec le conseil départemental de la convention d'autorisation de voirie et d'entretien.

Le coût des travaux sur la RD 907 A s'élève à 37 306.26 € HT et la demande de subvention au titre des amendes de police porte sur 9 000 €.

Mme le Maire demande à l'assemblée délibérante de se prononcer.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents (17 voix):

⇒ autorise Mme le Maire à faire une demande de subvention auprès du conseil départemental au titre des amendes de police pour les travaux de sécurisation de la RD 907 A rue du Faucigny.

Convention de mise à disposition de matériel entre la CC4R et la commune dans le cadre de l'informatisation de la bibliothèque municipale

Mme le Maire expose au conseil municipal les principaux éléments contenus dans la convention rédigée par la communauté de communes des 4 rivières visant à développer le partenariat entre les deux entités dans le cadre de la gestion de la bibliothèque communale, la CC4R apportant un soutien logistique à la collectivité par la mise à disposition de son matériel (logiciel, douchette, titreuse, caisses de transports) gratuitement pour une durée de 5 ans à compter du 1^{er} septembre 2015.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents (18 voix - Mme Brissaud étant arrivée):

⇒ autorise Mme le Maire à signer la convention de mise à disposition de matériel pour la bibliothèque municipale de Saint-Jeoire avec la CC4R.

Instauration de la redevance règlementée pour chantier(s) provisoire(s) - délibération non actée

Mme le Maire tient à informer les membres du conseil de la parution au journal officiel du décret n°2015-334 du 25 mars 2015 fixant le régime des redevances dues aux communes et aux départements pour l'occupation provisoire de leur domaine public par les chantiers de travaux sur des ouvrages des réseaux de transport et de distribution d'électricité et de gaz et aux canalisations particulières d'énergie électrique et de gaz. Dans l'hypothèse où ce type de chantier interviendrait ou que les conditions d'application du décret précité auraient été satisfaites en 2015 permettant d'escompter dès 2016 à la perception de la redevance, l'adoption de la présente délibération permettrait dès lors de procéder à la simple émission d'un titre de recettes.

Le conseil municipal à la majorité (17 voix - M. Pélisson s'est abstenu) décide de ne pas mettre en œuvre cette redevance afin de ne pas impacter financièrement les nouvelles constructions qui pourraient se faire sur le territoire.

III- VIE COMMUNALE ET ASSOCIATIVE - Pascale GROS

Mme Pascale GROS, responsable de la commission fait part des informations suivantes :

Fête des Rhodos : deux réunions de préparation ont récemment eu lieu au sujet de cette importante manifestation. M. Bouvet présente les photos des chars achetés par l'OMA. Mme Gros précise que de nombreuses fanfares sont prévues (11 pour le moment) ainsi que des voitures anciennes et calèches, il s'agira d'un très grand défilé. **Des locaux sont recherchés pour stocker les chars.** Un point concernant la sécurité et l'organisation matérielle du défilé sera prochainement fait avec les personnes concernées.

Concert à la salle des fêtes : M. Siéfert, violoncelliste, se produira à la salle des fêtes vendredi 11 mars. Entrée gratuite pour les moins de 16 ans, 8 € pour les adultes. Les réservations se font à la maison des Brasses.

IV - ENVIRONNEMENT - Valérie PRUDENT

Mme Valérie PRUDENT, responsable de la commission, fait part des informations suivantes :

Passage en C1 sur la commune: le passage à un seul ramassage des ordures ménagères sur Saint-Jeoire est maintenant en place, il connaît quelques difficultés qu'il convient d'identifier et de solutionner si possible.

M. Bouvet met en avant certains secteurs qui risquent d'être critiques, notamment au niveau hygiène et salubrité, il conviendra d'être vigilant et de trouver des solutions. Mme le Maire assure que la commune fera remonter ces infos à la CCAR et que les élus travaillent ardemment afin de trouver des solutions aux problèmes rencontrés, la tranche 2 de l'aménagement du centre permettra d'avancer en ce sens.

Fleurissement de la commune : le travail sur le fleurissement 2016 de la commune avance bien, différentes couleurs seront ainsi présentes sur le territoire avec des endroits remarquables et plusieurs thématiques identifiées, le giratoire de Montrenaz servira ainsi de marqueur fort pour la commune, le renouvellement de l'aménagement du rond-point du Risse est prévu à l'automne.

Compostage : la mise en place d'un site de compostage au collège de Saint-Jeoire est maintenant effective, avec différentes phases.

V- ADMINISTRATION COMMUNALE - Frédéric GIRARD

M. Frédéric GIRARD fait part des informations suivantes :

Déchetterie de Saint-Jeoire : le haut de quai est géré depuis le 1^{er} mars dernier par la société publique locale (composée uniquement de capitaux publics), deux agents ont été recrutés (un pour Fillinges, l'autre pour Saint-Jeoire), le troisième arrivera très prochainement.

PCS : il est en cours de finalisation.

Cérémonies à venir : cérémonie des anciens d'AFN le 19 mars prochain à Viuz, cérémonie de commémoration du Giffre le 02 avril à 15h00.

VI - AFFAIRES SOCIALES - Michel CHATEL

M. Michel CHATEL, responsable de la commission fait part des informations suivantes :

Conseil des seniors: le conseil des seniors s'est réuni le 25 janvier à 16h00 et a accueilli à cette occasion 9 nouveaux membres, portant l'effectif de cette entité à 56 personnes. L'ensemble des activités proposées (cours d'informatique et de yoga, randonnées pédestres) fonctionnent parfaitement. Un travail d'aide à l'apprentissage du français a lieu chaque mardi matin au centre le nid. Un projet portant sur une journée de la mémoire est en cours, au vu notamment des très nombreuses connaissances sur Saint-Jeoire des membres du CMS, son histoire et son patrimoine. Prochain réunion du conseil des seniors le 21 mars à 16h00.

CCAS : 99 personnes sont inscrites pour le repas du 5 mars midi, repas préparé par le restaurant du pont du Risse avec un orchestre et la présence des membres du CCAS et des élus pour le service.

Projets jeunes: Jordi, le coordinateur, a organisé pendant les vacances scolaires au clos Ruphy 3 goûters préparés par les jeunes de Saint-Jeoire, dégustés sur place et partagés avec les adolescents présents au city-stade. Un projet d'aide aux devoirs est en préparation, la présence du minibus communal permettra l'organisation de sorties pour les jeunes de la commune.

VII- REVISION DU PLU - Carole BUCZ

Mme Carole BUCZ, responsable de la commission fait part de l'information suivante :

Révision du PLU : le travail sur le projet d'aménagement et de développement durable (PADD) est en cours de finalisation, il a été présenté aux élus lors du dernier conseil municipal et aux personnes publiques associées, dont les retours sont favorables à ce stade du projet (et notamment des services de l'Etat, du SCOT et de la chambre d'agriculture).

VIII - URBANISME COMMUNICATION - Carole BUCZ

Mme Carole BUCZ, responsable de la commission fait part des informations suivantes :

Bulletin municipal : le document est finalisé et en cours de distribution par les élus sur l'ensemble de la commune.

Urbanisme : prochaine commission urbanisme le 15 mars, prochaine consultance le 18 mars.

IX- AFFAIRES SCOLAIRES - Christophe BOUDET

M. Christophe BOUDET, responsable de la commission fait part des informations suivantes :

PPMS de l'école publique : une réunion d'information devra être organisée avec la mairie (pour la cantine et les TAP) et le périscolaire afin de finaliser le PPMS de l'école publique.

Achat du matériel informatique : le matériel informatique a été installé dans les écoles publiques de Saint-Jeoire pour un coût de 30 000 €, il est proposé aux élus d'organiser une visite sur site afin de leur présenter cette acquisition (date à définir).

Ecole du Giffre : l'article paru à la suite du conseil municipal du 11 février dernier dans le Dauphiné Libéré a ensuite été corrigé par le journaliste présent afin de clarifier l'avis de la commune en la matière. Les élus souhaitent rappeler la position arrêtée lors de cette séance à l'unanimité : les secteurs susceptibles de bénéficier d'une dérogation scolaire pour l'école du Giffre sont les suivants : la Tournoire, Anthon et le Giffre.

X- TRAVAUX - Eric ZADJIAN

M. Frédéric GIRARD, en l'absence de M. Eric ZADJIAN, responsable de la commission, fait part des informations suivantes :

Cimetière : les travaux de mises aux normes du cimetière vont débuter cette année, un important chantier de drainage devra être fait au vu de la présence d'eau dans ce secteur. 5 PV d'abandons sont en cours, une quarantaine d'exhumations devront être réalisées. Il est quasiment certain que l'enveloppe budgétaire allouée ne sera pas suffisante pour l'ensemble des travaux prévus mais la commune se doit de redonner une certaine image au cimetière.

Divers travaux à l'étude : réaménagement de la rue des Tovets pour limiter la vitesse, travaux de confortement du chemin du Chaffard endommagé suite aux inondations de mai 2015, création d'un cheminement piétonnier avenue de la tour de fer.

QUESTIONS DIVERSES

Prochain CM : il aura lieu jeudi 31 mars 2016 à 19h30.

Minibus : Mme le Maire informe de l'arrivée du minibus 9 places qui sera mis à disposition uniquement des associations de la commune, après signature d'une convention, versement d'une caution et fourniture du permis de conduire de la personne le récupérant et d'une attestation d'assurance. La commune remercie les nombreux annonceurs qui ont permis le financement de ce véhicule. La collectivité ne prend à sa charge que l'assurance et l'entretien du minibus. Elle attire enfin l'attention sur la responsabilité de chacun dans l'utilisation du véhicule et sur le nécessaire état des lieux qui devra systématiquement être fait, faute de quoi la dernière association utilisatrice sera tenue pour responsable des dégâts occasionnés.

Situation du GAEC Covena le Gaccoz : M. Goutelle informe les élus de la situation contractuelle du GAEC de la ferme du château qui voit son bail emphytéotique signé avec le Diocèse arriver à échéance en 2018. Les élus souhaitent rencontrer l'exploitant afin de connaître sa position en la matière (poursuite de l'exploitation ou pas). La totalité des élus présents reconnaissent l'importance de cette exploitation sur le territoire et souhaitent qu'elle se pérennise, sous réserve de l'avis de l'exploitant agricole actuel.

L'ordre du jour étant épuisé la séance a été levée à 22h00.

Le secrétaire de séance



Le Maire : Nelly NOEL

